

**Compte-rendu de la réunion du 25/05/2018 à 19h45
Salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre**

Étaient présents :

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, YOLAND BELLANGER, JOSIANE CALDERONI, CLAUDE CAMUS, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANÇOIS COSSUT, PIERRE COURTIER, CHRISTINE DA SILVA, DOMINIQUE DUCHESNE, PIERRE EELBODE, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, MICHELE GLOAGUEN, MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, SEBASTIEN LASCOURREGES, THIERRY LE BRAS, JEAN-MICHEL LEMSEN, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI, JEAN-LUC NOVAK, YVES PARIGI, BRIGITTE PORCHER, ARNAUD ROUSSEAU, FRANCINE THIERY, LAURENCE WAGNER ET DOMINIQUE ZAZZERA.

Étaient présents sans voix délibérative :

PASCAL SARAZIN ET ANNAMARIA SCANCAR.

Absents, excusés et ayant donné pouvoir :

FRANCIS CHESNÉ À MICHELE GLOAGUEN, GILLES DUROUCHOUX À ARNAUD ROUSSEAU, VICTOR ETIENNE À MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, CATHERINE GARNIER À BRUNO GAUTIER, JEROME GARNIER À NADINE CARON, ISABELLE KRAUSCH À FRANÇOIS COSSUT, JEAN-DENIS LIMOSIN À BERNADETTE BEAUVAIS, PASCAL MEHEUT À FRANCINE THIERY ET ROBERT PICAUD À PIERRE EELBODE.

Absents :

MARY BICHBICH, FRANCIS ELU, ACHILLE HOURDE (excusé), BERNARD LAQUAY, JEAN-CHRISTOPHE PIEQUET, CELINE VAN BEEK, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS ET DENIS WALLE.

Assistaient à la réunion :

S. BLAIS, P. COURTIER, C. KUNDOLFF, A. LAFFORGUE et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 28 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE remercie les conseillers pour leur présence et souhaite la bienvenue aux nouveaux Conseillers communautaires de Lizy-sur-Ourcq qu'il est très heureux d'accueillir. Il les invite à se présenter.

M. GILLE dit que suite aux élections du 15 avril, il a été élu Maire de Lizy-sur-Ourcq, et qu'il est heureux de rejoindre l'assemblée communautaire. Il souligne sa volonté de travailler main dans la main avec la Communauté de communes. Se présentent ensuite M. COURTIER, Mme MOUSSI, M. LEMSEN, M. CAMUS, Mme WAGNER et Mme PORCHER DA SILVA.

M. EELBODE souligne l'importance d'une solide représentation de la Ville de Lizy-sur-Ourcq au sein de cette assemblée. Il ajoute que la Communauté de communes ne peut fonctionner correctement que main dans la main avec sa ville centre.

M. EELBODE salue la présence de Mme BULLOT et l'invite à se présenter aux nouveaux Conseillers.

M. EELBODE propose d'élire M. GILLE comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE présente alors plus précisément les excuses de MM. CHESNE, GARNIER, MEHEUT et PICAUD.

A la demande de M. MEHEUT, il rappelle que la deuxième édition du Trail du Pays de l'Ourcq a lieu le 3 juin prochain et informe le Conseil que cette édition devrait atteindre les 1000 inscrits. Il loue l'engagement et l'énergie de toute l'équipe de bénévoles mobilisée sur cet événement.

M. EELBODE précise alors que M. GARNIER est absent en raison des fortes précipitations de la soirée qui viennent de toucher la commune de Puisieux et nécessitent une intervention immédiate sur les voies.

Mme BULLOT remarque que le Département est également à l'action sur les routes départementales.

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil communautaire par P. COURTIER, M. EELBODE propose aux délégués de formuler leurs remarques sur le compte-rendu.

En l'absence de remarque, il invite le Conseil à adopter le compte-rendu de la réunion du 16 mars 2018.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE propose aux Conseillers communautaires de prendre connaissance du tableau des actes qu'il a signés depuis la précédente séance en le faisant circuler dans les rangs. Ce tableau est reporté ci-dessous.

TYPE D'ACTE	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
Commande	RENOUVELLEMENT DU STOCK DE FOURNITURES DE PLOMBERIE	CHADAPAUX	2 634,23 €	20/03/18
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES POUR L'ENTRETIEN DES AIRES DE JEU EXTERIEUR	VERGNENEGRE	3 794,22 €	20/03/18
Commande	REPARATION DE VOLETS ROULANTS AU SIEGE COMMUNATAIRE	BASLE	3 470,00 €	21/03/18
Marche	ÉTUDE DE DIAGNOSTIC ET DE DÉLIMITATION ZONE HUMIDE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE	CIAE	12 100,00 €	22/03/18
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS D'ECLAIRAGE LED POUR LE POLE DE SERVICES	CGED	4 680,00 €	22/03/18
Marché subséquent	LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE - PHASE OPERATIONNELLE - CONCERT 07/04/18	MDS AUDIO	2 114,02 €	23/03/18
Commande	RENOUVELLEMENT DE MATERIELS PEDAGOGIQUES POUR LA PISCINE	LA SCOLAIRE	1 717,22 €	23/03/18
Commande	TRAITEMENT DES TAUPES - STADE D'ATHLETISME	FHS	1 068,00 €	27/03/08
Commande	FOURNITURE DE VEGETAUX POUR AMENAGEMENT PAYSAGER PYRAMIDE JEAN DIDIER	LES SERRES DE MORAS	1 421,33 €	27/03/18
Ordre de service	PRESTATION DE GEOMETRE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE - OS AFFERMISSEMENT TRANCHE OPTIONNELLE 1	ARPENTUDE	1 279,00 €	29/03/18
Commande	ACTIVITES NAUTIQUES DANS LE CADRE DES ANIMATIONS SPORTIVES PENDANT LES VACANCES D'ETE	UCPA	3 200,00 €	30/03/18
Acte d'exécution	ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE JAIGNES ET TANCROU (PHASE 2-LOT1)- CREATION D'UN RESEAU DE COLLECTE ET TRANSPORT DES EAUX USEES COMMUNES DE JAIGNES ET TANCROU - RENFORCEMENT EN EAU POTABLE COMMUNE DE JAIGNES - DECLARATION DU SOUS-TRAITANT TELEREP POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOVATION DE COLLECTEURS EAUX PLUVIALES	EUROVIA PICARDIE	14 380,00 €	03/04/18

Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIAUX POUR L'AMENAGEMENT DE VOIRIE	POINT P	2 902,35 €	10/04/18
Marche	ETUDES GEOTECHNIQUES EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE – MISSION G1 PHASE PGC	ABROTEC	11 620,00 €	12/04/18
ordre de service	MAITRISE D'OEUVRE DANS LE CADRE DE L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE CONGIS SUR THEROUANNE ET ISLES LES MELDEUSES OS DE DÉMARRAGE DE L'ELEMENT DE MISSION PRO ET MODIFICATION D'ORDRE TECHNIQUE	VERDI INGENIERIE	0,00 €	12/04/18
Bon de commande sur accord-cadre	IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	LE REVEIL DE LA MARNE	1 708,00 €	17/04/18
Commande	ACHAT D'UN FORFAIT D'UNITES DE PUBLICATION NATIONALES	DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE	2 700,00 €	23/04/18
Commande	ACHAT D'UN FORFAIT D'UNITES DE PUBLICATION EUROPEENNES	DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE	2 700,00 €	23/04/18
Commande	ACHAT DE MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	JARDINS LOISIRS	1 301,67 €	23/04/18
Commande	REPARATION DU VEHICULE RENAULT MASTER BENNE 260ETX7	PISTOL AUTO 77	1 184,88 €	23/04/18
Marché subséquent	LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – SPECTACLE DES 11 ET 12 MAI 2018	MDS AUDIO	1 758,86 €	26/04/18
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIAUX D'ISOLATION	FORUM DU BATIMENT	1 783,61 €	04/05/18
ordre de service	ETUDE DES POPULATIONS DE SONNEURS À VENTRE JAUNE SUR LE SITE N2000 DES BOIS DES RÉ.SERVES, DES USAGES ET DE MONTGE - OS AFFERMISSEMENT TRANCHE OPTIONNELLE 1	BIODIVERSITA	3 800,00 €	04/05/18
Commande	TRAVAUX D'ETANCHEITE PYRAMIDE JEAN DIDIER ET PISCINE	COUVERTURE ET TRADITION	2 880,00 €	04/05/18
Bon de commande sur accord-cadre	DISTRIBUTION NON ADRESSEE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION COMMUNAUTAIRES	LA POSTE	3 209,37 €	17/05/18
Commande	ACTIVITE ACCROBRANCHE DANS LE CADRE DES ACTIVITES SPORTIVES PENDANT LES VACANCES D'ETE	GRIMPO BLANCHARD	1 363,64 €	20/05/18
Bon de commande sur accord-cadre	CONTROLES DE RECEPTION DES RESEAUX HUMIDES – TRAVAUX ASSAINISSEMENT JAIGNES-TANCROU PHASE 2	SNAVEB	18 445,81 €	22/05/2018
Marché subséquent	LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – SPECTACLE DU 1ER SEPTEMBRE 2018	MDS AUDIO	1 050,70 €	24/05/18
Marché subséquent	LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – SPECTACLE DU 1ER JUIN 2018	MDS AUDIO	1 641,80 €	24/05/18

Enfin, 28 actes d'un montant inférieur à 1.000,00 € H.T. chacun ont été signés, depuis le 17 mars 2018, pour un montant total de 10.564,09 € H.T..

M. EELBODE propose alors au Conseil d'apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- aborder les points du Chapitre Transport - Urbanisme, juste après le premier point de l'ordre du jour qui concerne l'installation des nouveaux Conseillers communautaires,
- au Chapitre Finances - Développement économique, retirer le point « Création d'une activité accessoire d'Assistant Achat public » et ajouter le point « Loyers de l'Hôtel d'entreprises, Zone de Grandchamp : actualisation »
- et au Chapitre Culture-Tourisme, ajouter le point « Convention de partenariat relative à l'organisation d'une séance de cinéma en plein air à Armentières-en-Brie avec l'Association des Loisirs en Famille : autorisation donnée au Président de signer la convention ».

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

INSTITUTION

Installation de nouveaux conseillers communautaires

M. EELBODE rappelle au Conseil que suite à la démission d'un certain nombre d'élus du Conseil municipal de Lizy-sur-Ourcq, et conformément au Code électoral, de nouvelles élections municipales ont eu lieu le 15 avril 2018 en vue du renouvellement partiel intégral de ce Conseil municipal. Il ajoute que préalablement, Mme le Préfet a pris un arrêté "portant constat de la recomposition du Conseil communautaire à compter du 15 avril 2018", à partir de l'accord local convenu par les Conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité requises.

M. EELBODE invite le Conseil à prendre acte de l'installation des huit nouveaux conseillers communautaires suivants : Claude CAMUS, Pierre COURTIER, Maxence GILLE, Jean-Michel LEMSEN, Cindy MOUSSI, Jean-Christophe PIEQUET, Brigitte PORCHER et Laurence WAGNER.

M. EELBODE souligne en outre que les Communes de Marcilly et Ocquerre sont dorénavant représentées par un seul Conseiller communautaire :

- Pour Marcilly, Dominique DUCHESNE avec pour suppléant Daniel NICOLAS,
- Pour Ocquerre, Bruno GAUTIER avec pour suppléant Jean-Luc DECHAMP.

Le Conseil en prend acte à l'unanimité.

TRANSPORT – URBANISME

Ayant rappelé au Conseil que la Communauté de communes est associée aux procédures de Plan Local d'Urbanisme (PLU) menées par ses Communes membres, en tant que personne publique associée, M. EELBODE invite G. WAYMEL à présenter les deux points à l'ordre du jour.

M. WAYMEL précise que les projets de PLU sont notifiés aux personnes publiques associées qui, conformément au Code de l'Urbanisme, disposent d'un délai de 3 mois pour faire connaître leur avis sur le projet et qu'à défaut de réponse dans le délai, l'avis est réputé favorable.

Projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Douy-la-Ramée : avis

G. WAYMEL informe l'assemblée que le 8 mars 2018, le Conseil Municipal de Douy-la-Ramée a décidé d'arrêter le projet de PLU de la Commune présenté comportant les éléments suivants : un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, une Orientation d'aménagement et de Programmation et un Règlement.

Il fait alors état des réserves et observations que ce projet appelle :

- Réserve n°1 : Grand éolien, la prescription P 64 du SCoT serait à reprendre au règlement de la zone A et Ac. Elle conditionne notamment le développement du grand éolien à la réalisation préalable d'un plan d'ensemble à l'échelle du territoire (Marne-Ourcq).
- Réserve n°2 : le règlement des zones A et Af devrait limiter à une seule habitation par siège d'exploitation agricole (prescription P 56 du SCoT).
- Réserve n°3 : un plan de circulation des engins agricoles est à intégrer au PLU (P17 du SCoT).
- Réserve n°4 : le projet de champ de foire ne devrait pas être classé en zone UA, compte tenu de la consommation foncière de la Commune.
- Observation n°1 : la prescription P56 du SCOT est à respecter pour l'OAP sur la ferme de Nongloire : « dans un objectif de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti et plus particulièrement du patrimoine architectural local lié à l'activité agricole, le changement de destination des anciens corps de ferme est encouragé. Toutefois, le mode d'occupation envisagé doit être en adéquation avec les capacités des réseaux existants : réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement, d'électricité, les infrastructures routières ainsi que la proximité des transports en commun. Cette adéquation sera particulièrement recherchée et nécessaire dans le cas d'une requalification à vocation d'habitat. » A ce titre l'accès routier actuel ne permet pas le passage du camion de collecte au sein du hameau.
- Observation n°2 : Concernant la zone de carrière Ac, le boisement de la parcelle B121 (2,5 ha) est à prendre en compte dans le projet de carrière. Compte tenu de sa faible largeur, la RD 38 ne semble pas en mesure de supporter le trafic de camions qui sera induit par la carrière. Enfin il faudrait mentionner dans le rapport de présentation l'éventuel arrêté préfectoral autorisant cette carrière.
- Observation n°3 : L'exploitation agricole et sylvicole devrait être autorisée dans le règlement de la zone de Ac (avant et après l'exploitation de la carrière) au titre de la prescription du SCoT P 66.
- Observation n°4 : Il pourrait être opportun d'autoriser les activités de services en zone UB.
- Observation n°5 : Parmi la liste des déchetteries proche de Douy-la-Ramée pourrait être ajoutée celle d'Ocquerre en page 78 du rapport de présentation. A cette même page, la mention de la collecte des déchets verts n'est plus d'actualité.
- Observation n°6 : L'obligation de locaux spécialisés pour les containers d'ordures ménagères (et de tri sélectif) dans différentes zones du PLU pourrait être limitée aux immeubles de logements collectifs ou formulée différemment.

Mme CARON précise que le lotissement comprenait à l'origine 24 logements, et que la Commune a réduit ce nombre à 19 logements, avec la construction d'un stade pour les enfants.

M. EELBODE dit que ces remarques et observations ont pour objectif de rendre robuste les documents d'urbanisme qui peuvent faire l'objet de recours. Concernant l'éolien, il précise que la Communauté de communes défend une réflexion globale à l'échelle du territoire, afin que les choix d'une Commune en la matière ne nuisent pas à une autre Commune.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Avis favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés, Mme CARON s'étant abstenue.

Projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune du Plessis-Placy : avis

G. WAYMEL informe le Conseil que le 8 février 2018, le Conseil Municipal du Plessis-Placy a décidé d'arrêter le projet de PLU de la Commune présenté comportant les éléments suivants : un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, une Orientation d'aménagement et de Programmation et un Règlement.

Il fait alors état des réserves et observation que ce projet appelle :

- Réserve n°1 : L'extension foncière rue Jacquot (entre 2014 et 2017) serait à prendre en compte dans le calcul de l'enveloppe foncière ;
- Réserve n°2 : La prescription du SCoT concernant le grand éolien serait à reprendre au règlement de la zone A. Elle conditionne notamment le développement du grand éolien à la réalisation préalable d'un plan d'ensemble à l'échelle du territoire (Marne-Ourcq) ;
- Observation : Le fond de plan utilisé pour le zonage n'est pas à jour des dernières maisons construites.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Avis favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE fait ensuite état des problèmes de violence et de sécurité rencontrés dans les transports scolaires sur la commune de Lizy-sur-Ourcq. Il précise que si ces problèmes se poursuivent le Département pourrait supprimer le service.

Ayant pris la mesure de cette situation, M. GILLE indique qu'une réunion est programmée courant juin avec les différentes parties prenantes à cette question.

Concernant l'enquête sur les poteaux d'information du réseau de Transport implantés dans les Communes, à la demande de M. EELBODE, C. ARNAUD remercie les communes de remettre dès que possible le formulaire qui leur a été transmis, accompagné de photos, afin de pouvoir transmettre les informations à Transdev.

M. EELBODE informe ensuite le Conseil de l'attention à porter au projet de mise en place d'un transport à la demande en collaboration avec le Département et la Région, qui entendent s'engager fortement sur cette question.

INSTITUTION

Désignation des membres des Commissions de travail (modification)

M. EELBODE propose au Conseil, compte tenu de la nomination de Claude CAMUS, Pierre COURTIER, Maxence GILLE, Jean-Michel LEMSEN, Cindy MOUSSI, Jean-Christophe PIEQUET, Brigitte PORCHER et Laurence WAGNER de modifier la composition des Commissions en tenant compte des souhaits qu'ils ont émis :

- Commission FINANCES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : M. GILLE, M. LEMSEN.
- Commission CULTURE – TOURISME : Mme PORCHER.
- Commission TRANSPORT – URBANISME : M. COURTIER, Mme MOUSSI, Mme PORCHER
- Commission AFFAIRES SOCIALES – SANTE – SPORT : M. GILLE, Mme MOUSSI, Mme WAGNER.
- Commission AMENAGEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE : M. CAMUS.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Désignation des membres de la Commission Statuts (modification)

M. EELBODE rappelle au Conseil qu'au cours de sa séance du 9 décembre 2016, le Conseil a constitué une Commission Statuts, instance créée au cours de la séance du 7 octobre 2016 afin de porter la démarche préalable à la révision des statuts.

Il invite le Conseil à modifier la composition de cette Commission, en actualisant les représentants de la commune de Lizy-sur-Ourcq, conformément au courrier adressé par M. GILLE : M. GILLE, titulaire, et Mme MOUSSI, suppléante.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Centre Intercommunal d'Action Sociale : Élection d'un membre du Conseil d'Administration en remplacement d'un membre sortant

M. EELBODE rappelle au Conseil qu'au cours de sa séance du 16 mai 2014, le Conseil communautaire a fixé à 21 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CIAS pour la mandature 2014-2020 : le Président, 10 membres élus au sein de l'Assemblée communautaire et 10 membres nommés.

Il remarque que suite au renouvellement partiel intégral du Conseil municipal de Lizy-sur-Ourcq un poste de membre élu au sein de l'Assemblée communautaire est vacant.

Conformément aux dispositions légales et notamment à l'article R 123-29 du Code de l'action sociale et des familles, M. EELBODE invite le Conseil à procéder à l'élection d'un représentant au Conseil d'Administration du CIAS, afin de pourvoir le poste vacant.

M. EELBODE informe le Conseil qu'il a reçu la candidature de Mme WAGNER.

M. EELBODE ayant suscité d'autres candidatures sans succès et une seule candidature étant déposée pour le poste à pourvoir, la nomination de Mme WAGNER prend effet immédiatement, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Office de Tourisme Communautaire : Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du Comité de Direction en remplacement de membres sortants

M. EELBODE rappelle au Conseil qu'au cours de sa séance du 16 mai 2014, le Conseil communautaire a constitué le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) qui, conformément aux statuts de l'OTC, comprend 4 membres (4 titulaires et 4 suppléants) représentant des professionnels et des organismes intéressés au développement du tourisme sur le Pays de l'Ourcq et 6 membres (6 titulaires et 6 suppléants) élus par le Conseil communautaire en son sein. Il ajoute que suite à la démission de deux membres, le Conseil avait pourvu à leur remplacement le 9 décembre 2016.

Puis il remarque que suite au renouvellement partiel intégral du Conseil municipal de Lizy-sur-Ourcq un poste de titulaire et un poste de suppléant du collège des élus sont vacants et il propose de pourvoir ces postes vacants.

Il fait état des candidatures de Mme PORCHER au poste de titulaire et de Mme MOUSSI au poste de suppléant.

M. EELBODE ayant suscité d'autres candidatures sans succès et une seule candidature étant déposée pour chaque poste à pourvoir, la nomination de Mme PORCHER et de Mme MOUSSI prend effet immédiatement, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Mme BEAUVAIS, Présidente de l'OTC, souhaite la bienvenue à Mmes PORCHER et MOUSSI et indique qu'une réunion du Comité de Direction interviendra en juin afin d'évoquer les projets de l'OTC.

Représentation dans le Syndicat Mixte d'Étude, de Programmation et d'Aménagement de Marne-Ourcq (remplacement d'un membre sortant)

M. EELBODE donne la parole à M. ROUSSEAU.

M. ROUSSEAU présente le Syndicat Mixte Marne-Ourcq, sa composition et ses compétences, en précisant que cette structure est amenée à disparaître prochainement, suite à la fusion de la Communauté de communes du Pays Fertois avec le Pays de Coulommiers.

Il souligne que le SCoT Marne-Ourcq, élaboré à l'échelle du territoire du Syndicat Mixte, s'appliquera toujours pour le Pays de l'Ourcq, jusqu'à nouvel ordre.

Concernant la zone d'activité des Effaneaux, il rappelle que ce projet a fait l'objet de plusieurs recours devant le juge administratif et que l'on est en attente, depuis plus de deux ans, d'une décision judiciaire afin de pouvoir entamer les travaux. M. ROUSSEAU rappelle que suite à la fusion du Pays Fertois avec le Pays de Coulommiers, et par souci d'efficacité, le Pays de l'Ourcq a décidé de conduire seul le projet des Effaneaux, et souhaite acquérir à cette fin la part de l'ex-Pays Fertois. Il informe le Conseil que les élus de Coulommiers Pays de Brie ont adopté la veille le projet proposé par le Pays de l'Ourcq en ce sens, et voté le reversement de la taxe d'aménagement.

M. ROUSSEAU souhaite remercier MM. EELBODE et PEZZETTA pour cette heureuse issue et loue l'intelligence collective qui a été déployée dans l'ensemble de cette démarche, dans le but de créer de l'emploi et de la richesse pour les territoires.

A son tour, M. EELBODE salue le travail de médiateur réalisé par M. ROUSSEAU dans ce dossier et espère que cette année voie enfin l'aboutissement de ce projet.

M. EELBODE rappelle alors au Conseil qu'au cours de sa précédente séance, le Conseil a pourvu au remplacement d'un représentant titulaire de la Communauté de communes au Syndicat Mixte d'Étude, de Programmation et d'Aménagement de Marne-Ourcq (qui comprend pour le Pays de l'Ourcq 7 titulaires et 7 suppléants), suite à sa démission. Il remarque que suite au renouvellement partiel intégral du Conseil municipal de Lizy-sur-Ourcq un poste de titulaire est devenu vacant.

M. EELBODE invite le Conseil à procéder à l'élection d'un délégué titulaire afin de pourvoir ce poste vacant.

Il indique avoir reçu la candidature de M. COURTIER.

M. EELBODE ayant suscité d'autres candidatures sans succès et une seule candidature étant déposée pour le poste à pourvoir, la nomination de M. COURTIER prend effet immédiatement, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

GEMAPI : Désignation des délégués de la Communauté de communes au sein des différents Syndicats Mixtes

M. EELBODE donne la parole à M. LASCOURREGES.

M. LASCOURREGES rappelle au Conseil que conformément à la Loi MAPTAM et à la Loi NOTRé, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est attribuée au bloc communal avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre, au 1er janvier 2018.

Par conséquent, la Communauté de communes a intégré en représentation - substitution des communes concernées, sur la base des statuts actuels, les syndicats suivants :

- le Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien de la Théroouanne et de ses affluents - SMAERTA (Douy-la-Ramée, Marcilly, Etrépilly, Puisieux, Vincy-Manoeuvre, Le Plessis-Placy, Trocy-en-Multien, Congis-sur-Théroouanne, Lizy-sur-Ourcq et May-en-Multien) ;
- le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'aménagement et de gestion de la rivière Ourcq –

SIAGRO (Crouy-sur-Ourcq, Mary-sur-Marne, May-en-Multien, Lizy-sur-Ourcq et Ocquerre) ;

- le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Gergogne (May-en-Multien) ;
- le Syndicat de gestion du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon (Crouy-sur-Ourcq, Coulombs-en-Valois et Germigny-sous-Coulombs).

Ces dispositions sont de droit et s'appliquent automatiquement par arrêtés préfectoraux constatant la mixité des syndicats et la représentation - substitution des communes par la Communauté de communes.

M. LASCOURREGES dit alors que le Conseil est invité à désigner les délégués de la Communauté de communes et leurs suppléants aux comités de ces différents syndicats, le choix pouvant porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre (Article L5711-1 du CGCT).

Compte tenu des candidatures reçues par courrier et des candidatures sollicitées pendant la réunion, et une seule candidature étant déposée pour chaque poste à pourvoir, la nomination de chaque conseiller prend effet immédiatement, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, avec :

- pour le SMAERTA (20 titulaires / 20 suppléants) :

Titulaires	Suppléants
JEAN-BAPTISTE BENOIST	BERNADETTE BEAUVAIS
YVES BERDINELLE	YOLAND BELLANGER
BEATRICE BERTRAND	JOSIANE CALDERONI
GILLES BESNARD	DOMINIQUE DOUCET
CLAUDE CAMUS	DOMINIQUE DUCHESNE
NADINE CARON	GILLES DUROUCHOUX
VINCENT CARRE	PIERRE EELBODE
PIERRE DELEAGE	FRANCIS ELU
GERALD DUWER	LAURENT FOREST
JEAN-DENIS FINOT	JEROME GARNIER
CHARLES GARNIER	BRUNO GAUTIER
ANTOINE GIBERT	MAXENCE GILLE
CAROLINE GUERIN	MICHELE GLOAGUEN
SEBASTIEN LASCOURREGES	JEAN-PIERRE LEDAIN
PHILIPPE MIMMAS	SYLVAIN LOISEL
DANIEL NICOLAS	YVES PARIGI
PHILIPPE PIERRE	ROBERT PICAUD
ARNAUD ROUSSEAU	JEAN-YVES POUSSET
BENOIT SUSSET	FRANCK RIDEAU-PAULET
DIDIER VINCENT	FRANCINE THIERY

- pour le SIAGRO (8 titulaires / 8 suppléants) :

À l'invitation de M. EELBODE, M. CAMUS présente les compétences du Syndicat qui a pour mission d'assurer la continuité écologique et sédimentaire de la rivière selon la loi européenne et française.

Titulaires :	Suppléants :
CLAUDE CAMUS	FRANCIS CHESNÉ
PHILIPPE FAIGNER	MICHEL COURTIER
JEAN-DENIS FINOT	JACQUES GNOS
MAXENCE GILLE	SEBASTIEN LASCOURREGES
MARTINE GODE	PHILIPPE MIMMAS
VIRGINIE GUESDON	ROBERT PICAUD
THIERRY LE BRAS	PHILIPPE PIERRE
BENJAMIN THURET	DELPHINE VANISCOTTE

- pour le SIVU interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Gergogne (1 titulaire / 1 suppléant):

Titulaire :	Suppléant :
GILLES COLMANT	CHARLES GARNIER

- pour le Syndicat du bassin-versant de l'Ourcq amont et du Clignon (6 titulaires / 6 suppléants) :

Titulaires :	Suppléants :
RENE BONNET	JEAN-BAPTISTE CARTIER
SANDRINE COURTONNE	SERGE COIFFARD
PHILIPPE FAIGNER	MARTINE GODE
FRANCOIS LEMOINE	PHILIPPE LAPLAIGE
DANIEL PINSON	FRANCK LEPREUX
DELPHINE VANISCOTTE	PASCAL SARAZIN

Interpellé par des habitants de sa Commune, M. COSSUT demande si les particuliers qui souhaitent réaliser des aménagements sur le Clignon, peuvent avoir des financements. En réponse, M. CAMUS indique que l'Agence de l'Eau peut financer 80 à 100 % de ces projets.

M. LASCOURREGES rappelle que la Communauté de communes a décidé de ne pas lever la taxe GEMAPI pour le moment.

FINANCES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. EELBODE donne la parole à M. GAUTIER.

Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif : Versement d'une subvention d'équilibre au Budget du SMAEP de Germigny-sous-Coulombs

M. GAUTIER rappelle au Conseil que la Communauté de communes est membre du Syndicat Mixte des eaux de Germigny-sous-Coulombs dans le cadre de la représentation - substitution des communes de Germigny-sous-Coulombs et de Coulombs-en-Valois qui avaient délégué la compétence eau potable à ce

syndicat.

Il dit que préalablement aux opérations de dissolution de ce Syndicat qui doit aboutir au plus tard au 31 décembre, il est nécessaire, pour équilibrer son dernier budget de fonctionnement, de procéder au versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 60.000 €. Il souligne que cette subvention versée par le Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif de la Communauté de communes, sera compensée intégralement par les communes de Germigny-sous-Coulombs et de Coulombs-en-Valois dans le cadre d'un fonds de concours.

Il remarque que cette opération neutre pour le Pays de l'Ourcq permet au Syndicat de procéder au financement de travaux nécessaires (et notamment la démolition d'une station de pompage) sans recourir à une hausse excessive des tarifs appliqués aux usagers du service.

M. COSSUT confirme l'opportunité de cette subvention pour le Syndicat et espère qu'il sera dissout au plus tard au 31 décembre.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif : Décision budgétaire n°1 au Budget 2018

M. GAUTIER donne la parole à S. BLAIS. Celle-ci précise que le versement de la subvention d'équilibre au Syndicat des eaux de Germigny-sous-Coulombs nécessite une décision modificative au Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif puis elle détaille les propositions d'ouverture de crédits utiles aux écritures comptables à prévoir.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer sur le projet de Décision Budgétaire Modificative N°1 au Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif 2018, qui modifie comme suit l'équilibre du budget 2018 :

Section d'Exploitation (sans changement)

Dépenses/Recettes 6.836.794,62 €

Section d'Investissement (en baisse de 60.000 €)

Dépenses/Recettes 14.838.795,48 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Loyers de l'Hôtel d'entreprises, Zone de Grandchamp : actualisation

M. EELBODE rappelle que la Communauté de communes est propriétaire d'un Hôtel d'entreprises d'une surface de 1668 m², au sein de la Zone d'activités de Grandchamp, comprenant huit lots de surface équivalente d'environ 200 m² destinés à la location. Il ajoute que les tarifs de location en vigueur ont été actualisés le 30 janvier 2015.

Il présente alors l'opportunité d'actualiser la grille tarifaire par l'ajout d'un tarif pour le lot n°4, cellule qui a bénéficié d'un certain nombre d'aménagements (et notamment de l'installation d'une mezzanine), conformément à la proposition suivante : loyer mensuel à 927 € hors taxe (TVA et charges en sus).

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Création d'une activité accessoire pour les fonctions d'agent de gardiennage – surveillance pour le Gymnase Roger Bricogne à Crouy-sur-Ourcq

M. GAUTIER rappelle au Conseil la nécessité d'organiser, pour la sécurité et le bon fonctionnement du Gymnase Roger Bricogne un service de gardiennage adapté. Il détaille alors l'opportunité de proposer à l'agent d'entretien et d'accueil du Collège " Le Champivert " à Crouy-sur-Ourcq une activité accessoire de gardiennage du Gymnase, conformément aux dispositions légales et réglementaires. Il remarque que le recrutement sur une activité accessoire est soumis à l'avis de l'autorité employeur, et en l'occurrence, de M. le Président du Département de Seine-et-Marne.

Par conséquent, M. EELBODE propose la création d'une activité accessoire pour les missions liées au gardiennage du Gymnase R. Bricogne, et ce, pour la période courant du 1er septembre 2018 au 15 Juillet 2019. M. EELBODE propose, en outre, de fixer la rémunération de l'intéressé sur une base mensuelle forfaitaire de 480,00 € brut. La charge de travail que représente cette mission est évaluée à 5 heures hebdomadaires en moyenne avec des contraintes horaires particulières.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE informe les élus que l'Imprimerie H2D est en redressement judiciaire et que le Tribunal rendra sa décision le 26 juin, sachant que seul un repreneur a été retenu. Il ajoute qu'à l'heure actuelle il y a un risque de fermeture de l'usine qui emploie 205 personnes.

M. PARIGI remarque que si les collectivités se portent au secours de l'usine comme en 2011, il ne faut pas que cela se fasse au détriment de leur propre fonctionnement. Il rappelle que la Commune de Mary-sur-Marne a subi de plein fouet chacun des plans de redressement de l'Imprimerie et que la Commune continue à périlcliter. Il souhaite que l'État fasse aussi un effort et a alerté le député et le Sous-Préfet en ce sens.

M. EELBODE convient qu'il y a là une richesse qui disparaît, dans un territoire déjà fragile. Il remarque que la Communauté de communes n'a plus les capacités de soutenir la reprise comme elle l'a fait en 2011 en acquérant la Pyramide.

CULTURE - TOURISME

M. PARIGI propose un compte-rendu des travaux de la réunion, en rappelant que le service Culture tourne en ce moment à effectifs réduits, suite au départ d'un agent et à l'aménagement d'horaires dont bénéficie le second.

Convention de partenariat Pays de l'Ourcq / Commune de Lizy-sur-Ourcq dans le cadre de l'exposition L'Enfance de l'Art 2018 : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. PARIGI rappelle au Conseil que la Commune de Lizy-sur-Ourcq et son Office Culturel, organisent chaque année une exposition intitulée « L'Enfance de l'Art » et que depuis quelques années, le Pays de l'Ourcq propose un spectacle ou des actions culturelles dans le cadre de cette manifestation.

Il informe alors le Conseil qu'à la demande de l'Office Culturel, le Pays de l'Ourcq propose pour l'édition 2018 le concert de l'Ensemble FA7 « Guitare autour du monde ».

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission Culture - Tourisme, M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer une convention avec la Commune de Lizy-sur-Ourcq afin de formaliser les conditions et modalités de ce partenariat, la Commune s'engageant à verser 250 € au Pays de l'Ourcq, pour couvrir une partie du coût de cession de ce concert.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. PARIGI indique que la Commission a pris connaissance de la proposition de programmation culturelle pour la période septembre 2018 - janvier 2019, et qu'à cette occasion a été posée la question des salles

utilisées pour les représentations du territoire. Il rappelle que les salles sont choisies en fonction d'un certain nombre de critères techniques, notamment la jauge, et que de ce fait, certaines sont plus fréquentées que d'autres.

Convention relative à la résidence artistique de l'Ensemble FA7 (2016 / 2017 / 2018) : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 2 à la convention

M. PARIGI rappelle au Conseil qu'au cours de sa séance du 4 décembre 2015, le Conseil a validé le renouvellement de l'accueil en résidence artistique de FA7 sur le territoire, pour la période 2016 / 2018 et que conformément à la convention formalisant cet accueil en résidence, il est proposé d'arrêter par un avenant 2 à la convention les modalités de paiement de la subvention à FA 7 pour l'année 2018.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission Culture - Tourisme, M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer cet avenant qui fixe le montant de la subvention 2018 allouée à FA7 dans le cadre de cet accueil en résidence à 3.000 €.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de partenariat relative à l'organisation d'une séance de cinéma en plein air à Armentières-en-Brie avec l'Association des Loisirs en Famille : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. PARIGI rappelle que depuis trois ans, le Pays de l'Ourcq et l'association ALF organisent conjointement une journée à vocation culturelle fin août – début septembre.

Il propose de renouveler ce partenariat pour la journée du samedi 1er septembre 2018 avec l'organisation par le Pays de l'Ourcq, d'une séance de cinéma en plein air « Mune, le gardien de la lune » et par l'association, de jeux familiaux et d'un concert dès l'après-midi.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission Culture - Tourisme, M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer avec l'association ALF la Convention formalisant ce partenariat.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

AMÉNAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

A la demande de M.EELBODE, M. LASCOURREGES propose un compte-rendu rapide des travaux de la Commission.

Assainissement collectif des communes d'Isles-les-Meldeuses et de Congis-sur-Thérouanne - Avenant 3 au contrat de Maîtrise d'oeuvre : autorisation donnée au Président de signer l'avenant

M. LASCOURREGES invite C. KUNDOLFF à présenter le projet d'avenant.

C. KUNDOLFF rappelle au Conseil que le 10 mars 2016, la Communauté de communes a notifié au bureau d'études Verdi Ingénierie une mission complète de maîtrise d'œuvre d'un montant de 81.310,00 € H.T. pour un programme de travaux d'assainissement des communes de Congis-sur-Thérouanne et d'Isles-les-Meldeuses et une enveloppe prévisionnelle de 2.200.000,00 € H.T. (aux conditions économiques de novembre 2015), portée par un avenant 1 notifié le 7 décembre 2017, à 2.326.923,60, pour tenir compte des travaux de réhabilitation de la canalisation d'aménée et de la voirie d'accès depuis la résidence des Mottes à Congis-sur-Thérouanne.

Le 8 décembre 2017, le Conseil communautaire a approuvé les études d'AVP ainsi que le coût prévisionnel

des travaux arrêté à 2.771.803 € H.T. et a, par voie d'incidence autorisé le Président à signer un avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la fixation du forfait définitif de rémunération.

Elle informe alors le Conseil que le 16 avril 2018, une prestation supplémentaire au titre de l'élément PRO a été notifiée au Maître d'Oeuvre par un OS n°2 pour la réalisation d'une campagne de mesures, sur un mois, au niveau des deux points d'arrivée en station (points en amont des réhabilitations de réseaux prévus dans la phase AVP) et, la quantification des Eaux Parasites avec la réalisation d'une inspection nocturne sur la commune de Congis-sur-Thérouanne, afin de mettre à jour les données du Schéma Directeur d'Assainissement de 1999. Elle souligne qu'à la suite de cette campagne de mesures, le titulaire devra interpréter les données et les restituer au Comité de Pilotage aux fins de validation du dimensionnement de la future station, notamment sur la charge hydraulique entrante, pour finaliser la phase PRO .

M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer un avenant 3 au marché de maîtrise d'oeuvre afin de confirmer l'OS n°2 complétant les prestations du marché pour l'élément de mission PRO et l'augmentation du montant des honoraires de 5.010 € H.T., représentant 6,16 % du marché initial.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Travaux sur le réseau d'assainissement dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Vendrest : autorisation donnée au Président de signer la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune

M. LASCOURREGES informe le Conseil que la Commune de Vendrest envisage, suite aux épisodes pluvieux, la réfection de la rue des Brûlis avec notamment la réalisation de travaux sur le réseau pluvial, compétence du Pays de l'Ourcq, afin de capter les eaux de ruissellement qui détériorent la voirie.

M. LASCOURREGES ajoute que compte tenu du calendrier des travaux prévus par la Commune, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la Commune pour un montant prévisionnel global de 25.000 € H.T. (plus la TVA) et de formaliser cette délégation par convention.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Travaux sur le réseau d'assainissement dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune d'Armentières-en-Brie : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 2 à la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune

M. LASCOURREGES rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le 31 mars 2017, le Conseil a validé le projet de délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune d'Armentières-en-Brie de travaux concernant le réseau d'assainissement pour un montant prévisionnel global de 37.700 € H.T. (plus la TVA) et la formalisation de cette délégation par convention. Il ajoute que suite à la notification du marché de travaux, le montant incombant au Pays de l'Ourcq a été réactualisé à 41.645 € H.T.(plus la TVA) dans le cadre d'un avenant 1 à la convention.

M. LASCOURREGES informe le Conseil que suite à une adaptation du programme de travaux, il est proposé au Conseil d'acter, par un nouvel avenant à la convention, la majoration de 500 € HT du montant incombant au Pays de l'Ourcq .

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Concernant la gestion des déchets ménagers, M. LASCOURREGES dit que le Pays de l'Ourcq vient d'être informé que le SMITOM prévoit la mise en place du traitement de tous les emballages plastiques (rigides et

souples) à partir de mai 2019, dans le cadre de son partenariat avec l'éco-organisme CITEO.

Mme BEAUVAIS indique qu'une négociation est en cours avec un Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour sous-traiter ce recyclage et que ce Syndicat fournit actuellement le SMITOM en tonnage d'Ordures Ménagères à incinérer.

M. EELBODE regrette que la Communauté de communes n'ait pas été informée de ces futurs changements avant de signer le marché de collecte pour 4 ans.

Concernant le projet de conteneurisation des Ordures Ménagères, M. LASCOURREGES remarque que les refus de collecte seront plus sévères une fois que chaque foyer sera doté de bacs adaptés. Il ajoute que, suite aux nombreux refus de collecte qui ont eu lieu lors de la dernière collecte des encombrants, une communication spécifique grand public va être faite sur les déchets pouvant ou non être déposés à cette occasion. Mme BEAUVAIS confirme que les employés d'ECT se sont retrouvés à manipuler des objets bien trop lourds voire dangereux à déplacer.

M. EELBODE indique que plusieurs Maires, parmi lesquels M. VAVASSEUR-DESPERRIERS, ont annoncé ne plus vouloir de cette collecte dans leur commune tant il y a de refus de collecte, que les services communaux doivent ensuite prendre en charge.

MM. COSSUT et ROUSSEAU en conviennent.

M. CARRE remarque que la déchèterie devient de moins en moins accessible et que l'attente y est de plus en plus longue. Il dit qu'elle est sous-dimensionnée.

Mme BEAUVAIS indique qu'elle a fait remonter au SMITOM le fait que la déchèterie d'Ocquerre est la seule du réseau à fermer une journée en semaine.

Concernant les travaux sur les Communes, Mme CARON remercie la Communauté de communes pour les travaux réalisés sur le réseau d'eau pluviale à La Ramée en 2016, constatant que sans cela le hameau serait à ce jour inondé. Elle demande ensuite quand sera lancé le projet de réfection de la canalisation d'eau potable de La Ramée au Château d'eau.

M. EELBODE indique que le sujet sera pris en compte dès que possible, notamment via le schéma directeur Eau et Assainissement qui est la priorité actuelle des services.

M. LASCOURREGES indique que le Syndicat Seine-et-Marne Numérique a retourné la Convention pour le déploiement du haut débit signée. Puis il rend compte d'une réunion organisée à Douy-la-Ramée sur la problématique du haut débit et la proposition technique de l'opérateur Ozone. Enfin, il fait état d'un rendez-vous avec les responsables d'Orange et de la proposition de mise en place d'un extranet permettant de recenser en temps réels les problèmes liés au réseau sur le territoire, comme par exemple un poteau à terre. Il souligne qu'à ce jour, il n'a aucune nouvelle de ses interlocuteurs sur cette mise en place.

QUESTIONS DIVERSES

Affaires Sociales, Sport et Santé

Mme GLOAGUEN propose un point sur les différents projets qu'elle suit.

Vie associative : Elle informe les élus que des séances de formation sont actuellement proposées aux associations : comptabilité, premiers secours, responsabilité civile et pénale des associations, financement des associations.

Santé : Elle indique que le médecin de la Maison de Santé de Crouy-sur-Ourcq est parti, et que les autres professionnels de santé mettent tout en œuvre pour en retrouver un ; ils viennent notamment de créer une association à cet effet.

Sport : Elle annonce qu'une réunion est programmée début juin avec les acteurs concernés par le projet de complexe multisport dojo/tennis afin de faire un point sur l'avancement de l'opération.

CIAS : Elle indique que sont en cours, une consultation en vue de l'attribution d'un nouveau marché sur les Accueils de Loisirs ainsi qu'une consultation relative à la desserte de ces Accueils de Loisirs le matin. Elle

fait état des demandes de certains parents d'un service à la demie-journée et souligne que cela n'est pas prévu car incompatible avec la mise en œuvre de projets pédagogiques de qualité tels que demandés aux prestataires.

M. CARRE souligne en outre les difficultés en termes de taux d'encadrement qu'induirait un service à la carte.

Calendrier institutionnel

M. EELBODE informe le Conseil que la prochaine réunion de Conseil communautaire est programmée le 29 juin.

Contrat Intercommunal de Développement

M. EELBODE indique que le Département a retenu la candidature de la Communauté de communes pour l'élaboration d'un CID.

CIAS

M. EELBODE indique que la Maison des Enfants propose trois temps d'échange "Pause café" : les vendredis 1er juin : « Le sommeil, mon enfant et moi... », 15 juin : « Grandir avec les écrans ! » (présence d'une psychologue) et 29 juin : « Mon enfant rentre à l'école ! ».

Il annonce en outre l'organisation d'ateliers Parents/Enfants sous forme de pauses musicales, avec le musicien Grégory Mariscal présent dans le cadre du CLEA : les lundis 4, 11 et 25 juin, de 9h30 à 11h30, au quartier HLM Bellevue (Lizy-sur-Ourcq) et, 2 juillet, de 10h à 11h, à la Maison des Enfants.

Rendez-vous culturels et touristiques

M. EELBODE indique que le Pays de l'Ourcq propose le 1er juin à Congis-sur-Thérouanne (dans le cadre des Balades de Congis) la pièce de théâtre "Cendrillon", de Joël Pommerat, par la Cie le Temps est incertain, mais on joue quand même.

M. EELBODE rappelle que dans le cadre d'un partenariat avec le Musée du Louvre, la Petite Galerie Itinérante présente à la Pyramide Jean Didier l'exposition « Théâtre du Pouvoir », des reproductions d'œuvres issues des collections permanentes du Louvre (Visite en accès libre les samedis de 14h à 16h, et du mercredi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Enfin, il rappelle que l'Office de Tourisme du Pays de l'Ourcq célèbre le centenaire de 1918 avec l'exposition "L'Orxois en Guerre (27 mai - 18 juillet 1918)", présentée au Donjon du Houssoy, à Crouy-sur-Ourcq, du 11 mai au 11 novembre, tous les samedis et premiers dimanches du mois, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Journée Environnement et Partage

M. EELBODE indique que le SMITOM organise la seconde édition de l'opération « journée environnement et partage », dans ses locaux, samedi 2 juin de 9h à 16h.

Semaines d'initiation et de découverte sportives

M. EELBODE informe le Conseil de l'organisation par le Pays de l'Ourcq de quatre semaines d'initiation et de découverte sportives à l'attention des 6 - 14 ans, à partir de la semaine du 9 juillet. Les programmes seront disponibles début juin, et les inscriptions ouvertes le lundi 18 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 22h30.

Le secrétaire, M. GILLE

